

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DPP 5** Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Un sourire de toi et j'quitte ma mère, dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 10e arrondissement.

**Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Un sourire de toi et j'quitte ma mère ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement, en date du 12 juin 2012 ;

Vu le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs avec les associations le Mystère bouffe et Un sourire de toi et j'quitte ma mère.

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Un sourire de toi et j'quitte ma mère - 4, rue du Buisson Saint Louis Paris (10e) (tiers n°D06041, n°SIMPA 14667, dossier n°2012\_05490).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 « Action socio-éducative », ligne P006 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité » du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2012 et des exercices ultérieurs.

